

Convention pour l'ouverture d'un poste d'archiviste intercommunal
c/o Commune de Corcelles-Cormondrèche

Séance annuelle 2010

Date : mardi 19 octobre 2010, 17:00-18:30

Lieu : Administration communale, Corcelles-Cormondrèche

Ordre du jour

Rapport d'activité 2010.....	2
Budget 2011.....	3
Projets 2011.....	3
Service d'archivage intercommunal.....	3
Engagement d'un adjoint.....	3
Conclusion.....	3

Rapport d'activité 2010

L'année 2010 marque le début de notre convention intercommunale qui réunit à présent sept communes. En effet quatre communes (Saint-Aubin-Sauges, Rochefort, Engollon, Bôle) ont rejoint en cours d'année le courageux trio de base (Corcelles-Cormondrèche, Cortaillod, Chézard-Saint-Martin). Le taux d'activité se monte actuellement à 44 %.

Cette première année a été passablement chamboulée point de vue planning et je tiens à m'en excuser. Trois événements en sont à l'origine :

- Mon remplacement, lors des trois premiers mois de l'année, de l'archiviste adjointe aux Archives d'Etat de Neuchâtel.
- Ma nomination en juin dernier au poste de coordinateur régional (à hauteur de 40%) pour l'entreprise d'archivage Docuteam Sàrl.
- La rédaction de mon mémoire final pour la formation continue en archivistique à l'Université de Berne, dans lequel j'ai explicitement remercié la convention pour son soutien.

Ces trois événements sont en soi plutôt de bonnes nouvelles pour la convention puisqu'ils m'ont permis de réunir des compétences qui me serviront directement dans mon travail pour vos administrations. Toutefois, ils ont entraîné un certain retard dans la réalisation de ce travail en 2010.

En terme de bilan (voir annexe 1), on peut relever qu'à ce jour 33 % des heures allouées pour la convention ont été effectuées. Cela avec des situations très diverses selon les communes. Selon mon planning (voir annexe 2) pour la fin d'année, je devrais arriver tout de même à effectuer 50% de celles-ci en 2010. Cette situation est exceptionnelle et ne se reproduira pas. Je tiens à nouveau ici à m'en excuser.

Au cours de cette année, j'ai aussi eu l'occasion de représenter la convention dans quatre groupes de travail au niveau cantonal :

- *Groupe de travail sur l'archivage communale*, dont le guide devrait vous parvenir sous peu (réunion 15 mars 2010) ;
- *Regroupement pour l'achat de matériels d'archivage* (réunion 22 février 2010);
- *Groupe de travail sur l'archivage digital et les GED* (réunion 21 mai, 9 septembre, 3 novembre 2010) ;
- *Commission cantonale neuchâteloise des fonds culturels archivistiques, iconographiques et audiovisuels* (réunions 26 mai et 19 novembre 2010).

Le mode de rémunération de ces heures n'a pas été encore explicitement abordé.

Budget 2011

Pour le budget 2011, je laisserai Monsieur Muhlemann vous présenter la partie financière. Concernant les heures vous trouverez en annexe (annexe 3) un résumé pour 2011.

Projets 2011

L'expérience de cette première année me permet déjà de vous soumettre des projets d'amélioration de notre fonctionnement pour 2011. Tout d'abord j'aimerais vous soumettre la possibilité de chapeauter mon travail par la dénomination de *service d'archivage intercommunal*. Deuxièmement, aux vues du taux d'activité prévu pour 2011 (annexe 3), j'aimerais vous soumettre l'engagement d'un adjoint.

Service d'archivage intercommunal

J'ai rencontré cette année des difficultés dans l'intitulé des différents documents que j'ai pu vous soumettre et dans l'organisation des informations à vous transmettre. J'aimerais, en conséquence, soumettre à votre accord la création d'un service d'archivage intercommunal (même géré par une seule personne). Ce changement permettrait d'avoir un libellé de mes activités plus clair et d'avoir aussi une existence institutionnelle plus compréhensible de l'extérieur. Cela devrait me permettre en outre de créer une page internet pour ce service (au sein du portail de la commune de Corcelles-Cormondrèche) afin de réunir toutes les informations générales concernant l'archivage qui vous seraient destinées.

Engagement d'un adjoint

Vis-à-vis des difficultés rencontrées cette année et aux vues du pourcentage d'emploi pour l'année prochaine (annexe 3), j'aimerais soumettre à la convention la création d'un poste d'adjoint pour me seconder dans les différentes tâches d'archivage (voir proposition annexe 4). Il m'est en effet impossible, de part mes autres engagements, de travailler pour la convention à plus de 40%. Cette engagement ne change rien point de vue financier, mais il renforce notre service en terme d'heures de travail. Par ailleurs, la présence d'une seconde personne permettrait de réunir de nouvelles compétences et permettrait aussi de pouvoir être plus facilement deux lorsque les travaux le nécessitent.

Conclusion

Je profite de cette séance annuelle pour remercier l'ensemble des communes partenaires de la convention, qui ont su parier sur l'avenir tout en décidant de prendre soin de leur passé. Bons nombres de défis (locaux, moteur de recherche, publication, archivage digital, etc...) nous restent à relever mais la structure mis en place par la convention nous permet de nous y préparer sereinement.